

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Suite aux avis de motion donnés et à l'adoption des projets de règlement 2022-03 et 2022-04 lors de la séance ordinaire du mardi 8 février 2022 le conseil Municipale de Lac-Saguay adoptera lors de la séance extraordinaire du 22 février 2022 tenue en la salle municipale à compter de 13h30 le Règlement 2022-03 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Saguay abrogeant et remplaçant toute règlementation antérieure relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité et le Règlement 2022-04 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-Saguay abrogeant et remplaçant toute règlementation antérieure relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau aux heures normales du bureau municipal.

Donné à Lac-Saguay ce 10 ^{eme} jour de f	evrier 2022
	Richard Gagnon, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Richard Gagnon résident à Lac-Saguay certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant 2 copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00 de l'après-midi, le 10^{ième} jour de février 2022

Richard Gagnon, greffier-trésorier



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Suite aux avis de motion donnés et à l'adoption des projets de règlement 2022-03 et 2022-04 lors de la séance ordinaire du mardi 8 février 2022 le conseil Municipale de Lac-Saguay adoptera lors de la séance extraordinaire du 22 février 2022 tenue en la salle municipale à compter de 13h30 le Règlement 2022-03 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Saguay abrogeant et remplaçant toute règlementation antérieure relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité et le Règlement 2022-04 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-Saguay abrogeant et remplaçant toute règlementation antérieure relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau aux heures normales du bureau municipal.

Donné à Lac-Saguay ce 10ème jour de févri	er 2022
Ric	hard Gagnon, greffier-trésorier